



Réseau des organisations paysannes pour une synergie d'action au Burkina

## RAPPORT DE CAPITALISATION



**Plaidoyer sur les politiques agricoles**  
**Pour que la volonté paysanne se fasse !**

**Décembre 2022**

## Table des matières

Sigles et abréviations .....	3
Contexte de la capitalisation .....	5
I. Présentation du ROPSA-B .....	6
1.1. Historique .....	6
1.2. Vision / Missions .....	6
1.3. Membres et alliées .....	7
II. Contributions à l'amélioration des politiques et programmes publics agricoles .....	8
2.1. : Fiche 1 - Une synergie paysanne gagnante.....	8
2.2. : Fiche 2 - « BUS », l'approche pour réveiller l'entrepreneur qui sommeille en vous...14	14
2.3. : Fiche 3 - LOASPHF : Un grand pas pour les « petits » producteurs burkinabè .....	21
2.4. : Fiche 4 - Politiques réformées, vies paysannes améliorées .....	28
2.5. : Fiche 5 - Le ROPSA-B vent débout pour redresser les torts .....	36
III. Synthèse des leçons apprises et recommandations générales.....	44
3.1. En matière de plaidoyer .....	44
3.2. En matière de réseautage.....	44
Bibliographie .....	45

## Sigles et abréviations

ALT	Assemblée Législative de la Transition
AN	Assemblée Nationale
AF 2000	Association Femmes 2000
CAIMA	Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels agricoles
CARTPL	Collectif des associations des restauratrices et transformatrices des produits locaux
CCAIE	Collectif citoyen pour l'agroécologie
CIMA-BF	Coopérative des distributeurs d'intrants agricoles du Burkina Faso
CNA	Chambre nationale d'agriculture
CNT	Conseil national de Transition
CODER	Commission Développement Rural
CPF	Confédération Paysanne du Faso
CRA	Chambre régionale d'agriculture
CRUS	Coordination régionale des unions du Sahel
DGFOMR	Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural
FENAFER.B	Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina
FENOP	Fédération nationale des organisations paysannes
FEPAB Yatenga	Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina / Yatenga
FENAPA-B	Fédération nationale des producteurs d'anacarde du Burkina
FNGN	Fédération nationale des groupements Naam
FNJPAF	Fédération nationale des jeunes professionnels agricoles du Faso
URJPA- C	Union Régionale des jeunes professionnels agricoles du Centre
FNUGGF	Fédération nationale des unions de groupements de gestion forestière
FNZ	Fédération Nian-Zoé
FRPA	Fédération régionale des producteurs d'anacarde du Sud-Ouest
FUGCOM	Fédération des unions de groupements et coopératives maraîchères du Bam
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit / Agence de coopération internationale allemande pour le développement
GRAF	Groupe de réflexion et d'action sur le foncier
IPAR	Initiative, Perspectives Agricoles et Rurales
MAAH	Ministère de l'agriculture et des Aménagements Hydrauliques
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique
PDA	Programme de Développement de l'Agriculture
PF	Présidence du Faso
PM	Premier Ministère
RBM	Réseau Billital Maroobé
ROPSA-B	Réseau des organisations paysannes pour une synergie d'action au Burkina
RTB	Radiodiffusion Télévision du Burkina Faso

RVCC	Réseau de Veille sur la Commercialisation des Céréales
SP/CPSA	Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
SP/PNDES	Secrétariat Permanent du Programme National de Développement Économique et Social
SYNAB	Syndicat National des Agriculteurs du Burkina
SYNTAP	Syndicat National de l'agropastoral
UDCOD	Association pour le Développement Communautaire Durable
UGPOS	Union Générale des Producteurs d'Oignon du Sanmatenga
UNERIZ	Union Nationale des Étuveuses de Riz
UNML/B	Union Nationale des Mini Laiteries du Burkina
UNPA-B	Union Nationale des Producteurs d'Anacarde du Burkina Faso
UNPB	Union Nationale des Producteurs de Bananes
UNPSB	Union Nationale des Producteurs de Semences du Burkina
UPPA-Boulgou	Union Provinciale des Professionnels Agricoles du Boulgou
UPPA-Y	Union Provinciale des Professionnels Agricoles du Yatenga (Ouahigouya-Nord)
UPPRS	Union Provinciale des Producteurs de Riz du Sanmantenga
URCM/C	Union Régionale des Coopératives Maraîchères du Centre
URE-CN	Union Régionale des Éleveurs du Centre-Nord
URJPA-HB	Union Régionale des Jeunes Professionnels Agricoles des Hauts-Bassins

## Contexte de la capitalisation

Le réseau des organisations paysannes pour une synergie d'action au Burkina

(ROPSA-B) est né en juin 2015 de l'initiative de leaders d'organisations paysannes de fédérer désormais leurs efforts pour obtenir des résultats fondamentaux aux préoccupations communes et spécifiques du monde agricole.

Après sept (7) années de fonctionnement, le ROPSA-B marque une halte pour réfléchir sur les processus qu'il a conduit en matière de réseautage, de formation, de plaidoyer et de services aux membres à travers un exercice de capitalisation.

## Le processus de capitalisation

La capitalisation a suivi un processus en plusieurs étapes.

Le cadrage de la mission : le cadrage avec le ROPSA-B a été une étape importante car il a permis d'harmoniser les points de vue et les attentes par rapport à la mission de capitalisation. À l'occasion, la démarche méthodologique a été exposée, discutée et validée par le commanditaire ainsi que les supports des livrables.

L'analyse documentaire : elle a consisté à examiner les rapports institutionnels, les rapports d'activités, les études éventuellement et tout autre document pertinent afin d'avoir un premier niveau d'information sur le réseau et son travail au cours de ces sept dernières années. Cette connaissance a permis d'affiner les outils de collecte des données.

Une séance de travail avec les responsables du ROPSA-B : cette séance avait pour objectif d'identifier les actions phares à mettre à l'actif du réseau. Il en est sorti une short-list d'activités pertinentes qui ont fait l'objet d'approfondissement au cours d'un atelier élargi à d'autres parties prenantes du processus.

Un atelier de co-production : ce cadre a permis justement de creuser davantage le travail qui avait été conduit jusque-là par le réseau en tablant sur les activités communément arrêtées au cours de la séance de travail (ci-haut mentionnée). Des travaux de groupe ont permis de questionner les processus et les résultats obtenus en matière de développement organisationnel, de renforcement de capacités, de réseautage et de services aux membres du ROPSA-B. À la fin de l'atelier, nous devrions disposer d'éléments de réponse sur le maillage et le partenariat stratégiques du ROPSA-B ainsi que les avancées majeures sur les plans réglementaires et législatives obtenues sous impulsion du réseau. L'atelier a réuni les leaders des organisations membres du réseau qui étaient susceptibles de relater/témoigner de la mise en œuvre d'activités conduites dans le cadre du ROPSA-B.

La production de fiches d'expérience : en plus du rapport, des fiches d'expériences ont été produites sur des éléments capitalisables que les réflexions ont mis en exergue. Ces fiches ont permis de documenter les expériences de succès en traitant les aspects liés à l'approche méthodologique, la validation, l'impact, les innovations et les facteurs clés de succès, les contraintes, les enseignements tirés, la durabilité et la

reproductibilité de chaque expérience. Les fiches ont été mises en maquettes pour en avoir une esthétique visuelle attrayante.

Un atelier de Validation : les fiches d'expériences ont été restituées au cours d'une séance de travail avec les principaux responsables du réseau. Les observations qui en sont sorties ont été intégrées dans la finalisation du travail.

## I. Présentation du ROPSA-B

### 1.1. Historique

En juin 2015, le Bureau de Coopération Suisse au Burkina Faso, à travers le Projet d'appui à la modernisation des exploitations familiales agricoles (PAMEFA), invite des leaders d'organisations faitières régionales et nationales, ainsi que d'organisations syndicales agricoles, à la restitution d'une étude diagnostic qu'elle a commanditée, portant sur la « dynamisation du mouvement paysan au Burkina Faso ». L'étude souligne, entre autres, la faible capacité des organisations paysannes à influencer positivement les politiques publiques et particulièrement celles agricoles eu égard à la non-harmonisation des stratégies et, parfois, au cloisonnement du fait de la divergence des intérêts.

En guise de recommandation, l'étude indique notamment que « toute dynamique qui sera mieux préparée en plaidoyer, qui saura anticiper sur les évolutions du contexte, qui saura se définir des stratégies, des réseaux, des alliances, des actions, obtiendra des résultats qui seront bénéfiques au monde rural et particulièrement aux organisations paysannes ». Forts de cette conclusion, des leaders des organisations paysannes faitières nationales, d'organisations syndicales agricoles et de Chambres régionales d'Agriculture prennent une grande décision : fédérer leurs efforts pour relever les défis persistants de l'agriculture burkinabè. Pour matérialiser cet engagement, le Réseau des organisations paysannes pour une synergie d'actions au Burkina (ROPSA-B) est porté sur les fonts baptismaux en juin 2015. Il regroupe quatorze (14) organisations paysannes faitières membres et une dizaine d'alliés, l'objectif étant de contribuer au développement de l'agriculture durable et à l'amélioration de la souveraineté/sécurité alimentaires du Burkina Faso.

### 1.2. Vision / Missions

Le ROPSA-B se fixe la vision d'être :

- ❖ Un cadre d'échange et de partage d'expériences qui œuvre à influencer les politiques agricoles
- ❖ Un réseau de promotion des organisations professionnelles agricoles pour un développement agricole durable au Burkina Faso

Les missions que le ROPSA-B s'est assignées sont :

- ❖ Le renforcement du système d'information et de communication des OP
- ❖ Le renforcement des capacités /services, formation, échanges d'expériences, appui-conseil, valorisation du savoir, savoir-faire paysan et innovations paysannes
- ❖ La réflexion sur des thématiques (crédit agricole, assurance agricole, transformation des produits agricoles, commercialisation, foncier rural, agro écologie...)
- ❖ La structuration, dynamisation des Organisations Paysannes et réseautage
- ❖ L'analyse, suivi des politiques, plaidoyer et lobbying

### 1.3. Membres et alliées

Le ROPSA-B est constitué d'organisations faitières évoluant dans les domaines de la production végétale, animale, forestière, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles. Il bénéficie aussi d'un non négligeable de structures alliées.

N°	Membres et alliés
<b>01</b>	Fédération Nationale des Femmes Rurale du Burkina (FENAFER-B)
<b>02</b>	Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricole du Faso (FNJPA-F)
<b>03</b>	Syndicat National des Travailleurs Agro-Pastoraux (SYNTAP)
<b>04</b>	Syndicat National des Agriculteurs du Burkina (SYNA-B)
<b>05</b>	Réseau de Coopération sur le Pastoralisme (RECOPA)
<b>06</b>	Réseau Billital Maroobé (RBM)
<b>07</b>	Union Nationale des Producteurs de coton du Burkina (UNPC-B)
<b>08</b>	Union Nationale des Producteurs de Semences du Burkina (UNPS-B)
<b>09</b>	Union Nationale des Producteurs d'Anacarde du Burkina UNPA-BF)
<b>10</b>	Union Nationale des Producteurs de Mangue (UNPM-B)
<b>11</b>	Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina (CIR-B)
<b>12</b>	Union Régionale des Groupements de commercialisation des céréales de la Boucle du Mouhoun (UGCPA/BM)
<b>13</b>	Union Nationale des Étuveuses de Riz (UNERIZ)
<b>14</b>	Fédération Nationale des Unions et Groupements de Gestion Forestière (FNUGGF)
<b>15</b>	Union Régionale des Éleveurs du Centre Nord (URE-CN)
<b>16</b>	Union Nationale des Producteurs de Volaille Locale (UNPVL)
<b>17</b>	Union Nationale des Producteurs d'Oignon du Burkina (UNPO-B)

<b>18</b>	Fédération Nationale des Organisations Paysanne (FENOP)
<b>19</b>	Collectif des Femmes Transformatrices des Produits Agricole (CFTPA)
<b>20</b>	Fédération Nationale des Groupements Naam (FNGN)
<b>21</b>	Collectif Citoyen pour l'Agro-Ecologie (CCAÉ)
<b>22</b>	Association des Jeunes Entrepreneurs du Burkina (AJE-B)
<b>23</b>	Union Régionale des Coopératives Maraîchères du Centre (URCM-C)
<b>24</b>	Fédération Nian Zoé (FNZ)
<b>25</b>	Coopérative des Éleveurs du Kadiogo (CE-K)
<b>26</b>	Union Régionale des Mini Laiteries du Kadiogo (URML-K)
<b>27</b>	Coordination Régionale des Unions du Sahel (CRUS)
<b>28</b>	Union des Femmes Rurales Ouest Africaine et du Tchad (UFROAT) Plateforme du Burkina
<b>29</b>	Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Burkina
<b>30</b>	Chambre Nationale d'Agriculture (CNA)
<b>31</b>	Chambre Régionale d'Agriculture de la Boucle du Mouhoun (CRA-BM)
<b>32</b>	Chambre Régionale d'Agriculture des Cascades (CRA-CAS)
<b>33</b>	Chambre Régionale d'Agriculture du Centre (CRA-C)
<b>34</b>	Chambre Régionale d'Agriculture du Centre Est (CRA-CE)
<b>35</b>	Chambre Régionale d'Agriculture de l'Est (CRA-Est)
<b>36</b>	Chambre Régionale d'Agriculture du Centre Ouest (CRA-CO)
<b>37</b>	Chambre Régionale d'Agriculture du Centre Nord (CRA-CN)
<b>38</b>	Chambre Régionale d'Agriculture du Centre Sud (CRA-CS)
<b>39</b>	Chambre Régionale d'Agriculture du Nord (CRA-Nord)
<b>40</b>	Chambre Régionale d'Agriculture des Hauts-Bassins (CRA-HBs)
<b>41</b>	Chambre Régionale d'Agriculture du Sud-Ouest (CRA-SO)
<b>42</b>	Chambre Régionale d'Agriculture du Sahel (CRA-Sahel)
<b>43</b>	Chambre Régionale d'Agriculture du Plateau Central (CRA-PL)

## II. Contributions à l'amélioration des politiques et programmes publics agricoles

### 21. : Fiche 1 - Une synergie paysanne gagnante



Né de la volonté d'acteurs paysans burkinabè de booster l'agriculture nationale, le Réseau des organisations paysannes pour une synergie d'actions au Burkina (ROPSA-B) fait son petit bonhomme de chemin depuis plus de sept (7) années. Tout en travaillant à consolider son assise et à mieux renforcer les membres, il porte un regard critique sur les politiques agricoles et agit pour leur transformation au profit de l'intérêt des paysans burkinabè.

**Couverture géographique** : Burkina Faso

**Partenaire technique et financier** : AHA et Coopération Suisse

**Alliances et partenariat** :

- ROPSA-B et Organisations paysannes membres,
- Personnes ressources,
- Collectif citoyen pour l'agroécologie (CCAÉ)
- Union des femmes Rurales Ouest-Africaines et du Tchad (UFROAT)
- Chambre nationale d'agriculture (CNA)
- 13 Chambres Régionales d'agriculture (CRA)
- Réseau de veille sur la commercialisation des céréales (RVCC)
- Syndicat des travailleurs de l'agropastoral (SYNTAP)
- Direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFOMER)

### **Contexte de l'intervention**

En juin 2015, le Bureau de Coopération Suisse au Burkina Faso, à travers le Projet d'appui à la modernisation des exploitations familiales agricoles (PAMEFA), invite des leaders d'organisations faitières régionales et nationales, ainsi que d'organisations syndicales agricoles, à la restitution d'une étude diagnostic qu'elle a commanditée, portant sur la « dynamisation du mouvement paysan au Burkina Faso ». L'étude souligne, entre autres, la faible capacité des organisations paysannes à influencer positivement les politiques publiques et particulièrement celles agricoles eu égard à la non-harmonisation des stratégies et, parfois, au cloisonnement du fait de la divergence des intérêts.

En guise de recommandation, l'étude indique notamment que « toute dynamique qui sera mieux préparée en plaidoyer, qui saura anticiper sur les évolutions du contexte,

qui saura se définir des stratégies, des réseaux, des alliances, des actions, obtiendra des résultats qui seront bénéfiques au monde rural et particulièrement aux organisations paysannes ». Forts de cette conclusion, des leaders des organisations paysannes faitières nationales, d'organisations syndicales agricoles et de Chambres régionales d'Agriculture prennent une grande décision : fédérer leurs efforts pour relever les défis persistants de l'agriculture burkinabè. Pour matérialiser cet engagement, le Réseau des organisations paysannes pour une synergie d'actions au Burkina (ROPSA-B) est porté sur les fonts baptismaux en juin 2015. Il regroupe quatorze (14) organisations paysannes faitières membres et une dizaine d'alliés, l'objectif étant de contribuer au développement de l'agriculture durable et à l'amélioration de la souveraineté/sécurité alimentaires du Burkina Faso.

Cette fiche se propose de passer au crible le processus de réseautage, de structuration, de développement organisationnel par lequel le ROPSA-B est passé depuis sa création.

### **Objectifs visés**

- ❖ Préparer/assurer la relève des dirigeants du réseau
- ❖ Renforcer les compétences des responsables des organisations paysannes membres du réseau
- ❖ Améliorer les revenus des producteurs et leur condition de vie
- ❖ Défendre les intérêts des producteurs
- ❖ Rendre service aux membres du réseau
- ❖ Autonomiser davantage les jeunes du réseau

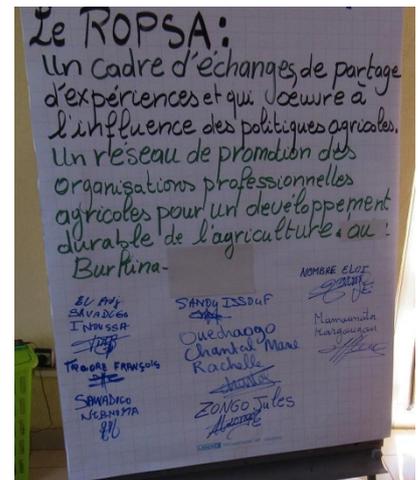
### **Approche méthodologique**

La démarche de réseautage et de développement organisationnel a consisté en la mise œuvre d'une série d'activités combinant structuration, mise en réseau et renforcement de capacités.

Définition de la vision et reconnaissance officielle

La réflexion sur la construction de sa propre identité s'est faite en trois étapes majeures : la définition de la vision, la proposition d'une charte et la tenue d'une Assemblée générale constitutive.

Une année après sa création, le ROPSA-B a engagé, avec l'appui d'un consultant, Pierre Michel, une réflexion profonde sur sa vision. Les leaders d'une dizaine d'organisations paysannes membres se retrouvent en atelier à Koudougou. Tour à tour, ces leaders sont invités à décliner leur vision du monde agricole en lien avec les objectifs spécifiques de leur organisation. Les différentes propositions sont ensuite mises ensemble et un exercice de recherche de convergences est engagé. À terme, il permet de construire une vision unique et partagée par l'ensemble des acteurs présents qui la signent. Au cours de ce même atelier, les missions, qui découlent de la vision, sont fixées.



Jusqu'à la définition de la vision, le ROPSA-B ne disposait pas d'une reconnaissance légale en tant que structure associative. La réflexion sur le statut fut engagée au cours d'un deuxième atelier pendant lequel les membres du réseau tentent de se donner une charte qui va définir entre autres le statut, l'organisation et le fonctionnement du ROPSA-B. Le débat est houleux et les points de divergence sur le contenu de la charte difficilement surmontables.

Plan d'actions pour la reconnaissance du ROPSA-B

Libellé	Qui	Quand	Contrôle
Envoi des statuts et règlements intérieurs aux organisations membres	J. Zongo	21/05/16	✓
Rencontres restreintes des membres du noyau et personnes ressources pour intégrer les amendements statutaires	A. Ouedrago	05/06/16	?
Travail d'une AG	A. Ouedrago	05/07/16	?
Egalisation des documents	Mme Korgougou	02/07/16	?
Dépôt pour la reconnaissance des statuts	A. Ouedrago	04/07/16	?
Publication au journal officiel	J. Zongo	04/07/16	
Information aux membres	A. Ouedrago	02/07/16	

Mais en fin de compte, les membres décident de la formalisation du réseau. Le processus démarre avec la mise en place d'un groupe noyau chargé de proposer des projets de statuts et de règlement intérieur. Ces projets de textes seront consolidés par les responsables des organisations paysannes et une Assemblée générale constitutive est convoquée en décembre 2017 pour leur validation et adoption.

En mars 2018, le ROPSA-B obtient son récépissé de reconnaissance auprès de la Direction générale en charge des libertés publiques. Le récépissé est publié au Journal officiel du Burkina Faso.

Dans la foulée, un répertoire des organisations paysannes membres du ROPSA-B est ouvert.

### Développement organisationnel

Le réseau a bénéficié, depuis sept années, de l'accompagnement de Andreas Hermès Akademie (AHA) pour la mise en œuvre d'actions qui rentrent dans le cadre du plaidoyer mais aussi de son développement organisationnel.

C'est ainsi qu'un plan d'action et un plan de communication ont été élaborés pour planifier les activités et soutenir la visibilité des efforts déployés.

Une série de formations ont été aussi organisées dans le but de renforcer les organisations membres. Ainsi donc, les jeunes du réseau ont été formés en leadership, les animateurs-relais en suivi. En outre, des membres du Conseil d'administration du réseau ont effectué un voyage d'étude au Sénégal. Par ailleurs, le réseau a organisé des activités d'intersessions. L'intersession est un accompagnement proactif avec AHA qui consiste à, préalablement, mettre en pratique les compétences acquises lors d'une activité avant de passer à une autre. C'est la condition/règle pour continuer le déroulement d'un processus. A la fin de chaque atelier, en effet, les participants mettent en place un plan d'action ou une feuille de route à dérouler. C'est une méthode qui accorde beaucoup de place à l'exécution, sa philosophie étant que toutes les étapes d'un processus doivent être maîtrisées et bonifiées.

### **Effets/Impacts**

L'expérience conduite par le ROPSA-B et ses partenaires ont permis d'observer les changements suivants :

- La consolidation et le renforcement progressifs du réseau ;
- L'expression de talents divers et de leadership au sein des jeunes membres consécutive à une sorte de la confiance en soi ;
- La conduite d'initiatives de plaidoyer et d'influence dans le domaine des politiques agricoles ;
- L'amélioration de la transparence, de la gouvernance et de la crédibilité au sein des organisations paysannes ;
- Le développement des relations commerciales des organisations paysannes.

### **Innovations et facteurs clés de succès**

La construction de la vision du réseau a suivi un processus inclusif et participatif qui a été l'un de ses facteurs clé de succès. S'assurer que toutes les organisations retrouvent dans la vision déclinée un peu de ce qui les motive individuellement est un exercice périlleux mais utile à conduire. Ce résultat est aussi tributaire d'une approche d'accompagnement développée par le consultant.

Par ailleurs, les activités d'intersession ont aussi joué un rôle important dans le développement du réseau. L'esprit de l'intersession est de réaliser toutes les tâches d'une activité A avant de passer à l'activité B. Elle ne permet donc pas de chevauchement et oblige les animateurs du réseau à faire vite et bien.

L'un des facteurs clés de succès du réseau réside aussi dans le renforcement de ses membres. Il a ainsi accompagné 36 de ses membres et alliés à se conformer à l'Acte uniforme OHADA.

### **Contraintes**

L'une des difficultés majeures de l'expérience est la faiblesse du suivi et du rapportage des différents processus.

La faiblesse des ressources n'a pas permis de mettre en œuvre toutes les activités pertinentes du plan stratégique qui auraient permis de consolider davantage le réseau et ses membres. Même si certaines activités, de fait, ont participé au développement organisationnel du réseau, le manque d'un plan de développement organisationnel est tout de même une faiblesse à souligner.

Bien qu'elle ait été prévue, la cellule d'analyse, de réflexion et d'anticipation n'a pas pu être mise en place. Elle aurait pu permettre d'améliorer le dynamisme du réseau en lui imprimant un rythme et une marche plus soutenus.

### **Enseignements clés**

Il est de notoriété que nul n'est mobilisable en dehors de ses intérêts. Pour le cas du ROPSA-B les intérêts ne sont pas entendus au plan matériel mais au plan des valeurs. En tenant compte des valeurs et de la sensibilité des organisations à l'initiative du réseau, le ROPSA-B a contribué à asseoir une relation de confiance qui est indispensable à sa propre survie.

Pour se consolider en tant que réseau, il est utile de contribuer à la fortification de sa base. C'est ce que le ROPSA-B a compris en agissant avec solidarité à l'endroit d'une trentaine de ses membres en leur conformation à l'Acte OHADA. Autrement, il y a le risque de construire un géant aux pieds d'argile.

### **Durabilité**

L'existence légale que lui confère son récépissé participe à la durabilité du réseau. S'il est vrai que certains réseaux font le choix de ne pas se formaliser vis-à-vis de l'administration publique afin de garder une certaine liberté d'action, il est aussi important de souligner que le non-formalisme comporte des éléments de fragilité pour un réseau. Il ne peut pas, par exemple, prétendre à l'ouverture de comptes dans les institutions bancaires (n'ayant pas de personnalité juridique) et cela peut être un handicap selon le type de partenaires auquel il aura affaire.

Le ROPSA-B a aussi appris à fonctionner avec peu de moyens, sans doute le fruit de la fibre militante qui anime une bonne partie de ses membres. Pour assurer les formations BUS par exemple, il arrive que les formateurs endogènes se prennent eux-mêmes en charge. Pour les rencontres, les leaders d'organisations paysannes membres se déplacent et se prennent en charge quand les moyens font défaut. Ces valeurs sont en train d'être transmises progressivement aux jeunes afin de préparer la relève.

### **Reproductibilité**

Même si elle présente des particularités intéressantes, le processus suivi par le ROPSA-B pour se consolider est assez naturelle et quotidienne avec beaucoup d'organisations faitières au Burkina Faso et au-delà. Par contre, la confiance entre partenaires,

l'engagement total et le don de soi des leaders et des membres sont des conditions à réunir pour des organisations qui désirent expérimenter un processus de ce genre.

## 2.2. : Fiche 2 - « BUS », l'approche pour réveiller l'entrepreneur qui sommeille en vous



Placer les apprenants dans un processus de développement continu et systématique afin d'aiguiser leur esprit entrepreneurial et, ainsi, les amener à acquérir et conserver une meilleure qualité de vie. C'est tout le sens de l'approche de formation « BUS » (Bauern-Unternehmer-Schulung<sup>1</sup>) mise en œuvre au Burkina Faso par le Réseau des organisations paysannes pour une synergie d'action au Burkina (ROPSA-B). Avec cette approche, l'enjeu va au-delà de l'acquisition de connaissances techniques et professionnelles pour intégrer la nécessité de la mise en valeur de ses propres aptitudes afin de savoir répondre à ses défis personnels et saisir les opportunités.

Couverture géographique : provinces des Cascades, du Centre, du Centre-Est, du Centre-Nord, du Centre-Ouest, de l'Est, des Hauts-Bassins, du Nord, du Plateau-Central et du Sud-Ouest.  
Partenaire technique et financier : Andreas-Hermes-Akademie (AHA)  
Partenaire de mise en œuvre : Réseau des organisations paysannes pour une synergie d'action au Burkina (ROPSA-B)

<sup>1</sup> « Formation pour les Paysans-Entrepreneurs »

Organisations professionnelles paysannes bénéficiaires :

- ROPSA-B et ses membres
- Association pour le développement communautaire durable (ADECOD)
- Union provinciale des Professionnels agricoles du Boulgou (UPPA-Boulgou)
- Organisations partenaires de Trias (UPPRS<sup>2</sup>, UGPOS<sup>3</sup>, FUGCOM<sup>4</sup>)

**Sommaire** : Contexte, objectifs, Approche méthodologique, Validation, Impact, Innovations/facteurs de succès, Contraintes, Enseignements clés, Durabilité, Reproductibilité, Bibliographie

### **Contexte de l'intervention**

Le monde rural burkinabè n'est pas particulièrement caractérisé par une floraison d'opportunités, notamment pour les jeunes. L'offre d'emploi est très limitée et l'entrepreneuriat, celui agricole singulièrement, est peu soutenu.

L'une des solutions pressenties par la GIZ<sup>5</sup>, à la question de l'emploi en milieu rural, a été la capacitation des producteurs ruraux par le biais de la formation selon l'approche « BUS ». C'est ainsi qu'en, 2006, la Coopération allemande introduisait l'approche à travers le Programme de Développement de l'Agriculture (PDA/GIZ). C'est alors qu'un atelier national de présentation du concept, réunissant plusieurs organisations paysannes, a été organisé par le projet. Eloi Nombré et Jules Zongo y prennent part au nom de leurs organisations. Ils bénéficieront par la suite d'une série de formations sur l'approche « BUS » qui aura été « domestiqué » par les acteurs du PDA/GIZ.

L'approche « BUS » est une formation modulaire sur la promotion de l'entrepreneuriat dans le cadre de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles. Elle vise à améliorer la compétitivité dans les différents maillons de la Chaîne de Valeur Ajoutée (CVA). La méthode « BUS », développe les capacités des participant(e)s sur deux plans. Il y a tout d'abord l'acquisition au niveau du bénéficiaire de la formation, d'éléments de connaissances technique et financière, à même de garantir le succès de l'entreprise. Ensuite, le renforcement de la personnalité de l'individu, par celui de la confiance en soi.

Au Burkina Faso, la formation « BUS » a commencé en 2006 et des adaptations sont alors intervenues sur la base de recommandations pertinentes. Par conséquent, les modules d'origine de AHA ont été revus et enrichis en tenant compte des spécificités du Burkina Faso.

L'adaptation de l'approche originale du BUS au Burkina a porté sur le fond, sur la forme et a concerné entre autres les aspects tels que : la redéfinition

<sup>2</sup> Union provinciale des producteurs de riz du Sanmatenga

<sup>3</sup> Union des groupements des producteurs d'oignon du Sanmatenga

<sup>4</sup> Fédération des unions de groupements et coopératives maraîchères du Bam

<sup>5</sup> La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit est l'agence de coopération internationale allemande pour le développement

des modules, l'introduction de supports de formation mieux adaptés et la mise à la disposition de chaque participant (e), de ces supports de formation en guise d'aide-mémoire, le déroulement de formations de proximité pour les groupes cibles et le non payement de perdiems, etc. Au plan pédagogique, l'adaptation la plus importante a été de faire du concept BUS un outil d'aide à la réflexion et à la prise de décision. Les trois niveaux de formation « BUS » correspondent à trois piliers qui sont :

- Le développement personnel (l'homme au centre) ;
- La gestion de l'entrepreneuriat (l'entreprise) ;
- L'élaboration du Plan d'affaires (et les chemins).

Source : GIZ/PDA

Une dizaine d'années plus tard, Adama Ouédraogo, Jules Zongo, Eloi Nombré et bien d'autres producteurs, agissant au nom du ROPSA-B dont ils ont contribué à la naissance en juin 2015, négociaient et obtenaient de Andreas Hermes Akademie (AHA) le co-financement d'un projet consacré exclusivement à la mise à l'échelle de la formation selon l'approche « BUS » au profit de plusieurs producteurs burkinabè. Au total 396 sessions de formation et de promotion de l'approche « BUS » ont pu être menées entre avril 2019 et février 2022.

### **Objectifs visés**

- ❖ Renforcer la capacité des organisations professionnelles agricoles (OPA) dans l'offre des services payants et durables dans le domaine de la formation en entrepreneuriat
- ❖ Assurer que la durabilité de ce service est appuyée par un système de coordination, d'assurance de la qualité basée sur un modèle économique solide
- ❖ Former un nombre considérable de membres des OPA qui seront aptes et capables de développer leur entreprise et de servir comme exemple pour leurs confrères .

### **Approche méthodologique**

À travers le projet DGD, le ROPSA-B a déroulé son approche en cinq activités clés incluant trois séries de formation : BUS 1, BUS 2 et BUS 3.

#### **Formation des formateurs endogènes BUS 1**

Un premier module de formation, dit BUS 1, a été développé en deux phases : une phase théorique en salle avec des applications en groupe de travail entre futurs formateurs BUS et une phase pratique dite hospitalation où une soixantaine de producteurs et productrices ont été formés par les futurs formateurs et formatrices BUS sous la supervision de trois maîtres formateurs BUS. La formation BUS 1 est axé prioritairement sur le développement personnel. Elle dure dix (10) jours, soit sept (07) jours de théorie et trois (03) jours de pratique.

#### **Formation des formateurs endogènes BUS 2**

La formation dite BUS 2 a été aussi délivrée en deux phases : une phase théorique consacrée au déroulement des éléments du module 2, suivi d'application pour permettre aux futurs formateurs et formatrices endogènes de s'exercer et une phase pratique dite hospitation où une cinquantaine de participants ont été formés par les futurs formateurs et formatrices endogènes sous la supervision de trois maîtres formateurs bus. BUS 2 vise essentiellement le développement de l'esprit de la gestion entrepreneuriale chez l'apprenant.

### **Conférence annuelle des formateurs endogènes BUS**

La conférence annuelle avait pour but d'échanger avec les formateurs afin de recenser les difficultés qu'ils rencontrent sur le terrain. Cet exercice a permis aux maîtres formateurs de revenir sur les différents éléments du Bus 1 et Bus 2 pour donner plus d'éclaircissements aux formateurs.

### **Formation des formateurs endogènes en Bus 3**

La session de formation des formateurs endogènes des structures partenaires et membres du ROPSA-B à l'approche BUS 3 s'est déroulée également en deux phases : une phase théorique et une phase pratique (hospitation) qui a permis aux formateurs endogènes de mettre en œuvre ce qu'ils ont appris lors de la phase théorique en salle, le tout sous la supervision de maîtres formateurs. A ce stade des formations, l'objectif est d'amener les apprenants à élaborer leur plan d'affaires de développement de leur entreprise.

### **Formations terrain au profit des membres des organisations professionnelles agricoles**

L'élargissement de la base des bénéficiaires a consisté, pour le projet, à accompagner les organisations membres du réseau à former, en leur sein, leurs membres à la base. Pour ce faire, un mécanisme de co-financement a été pensé : une subvention du projet aux organisations, équivalant à 7 000 FCFA (environ 11 euros) par participant, et une contribution (variable selon le type d'OP et les zones d'intervention) des participants eux-mêmes.

Les formations des producteurs en BUS sont développées en trois (3) jours.

Entre avril 2019 et février 2022, le projet a permis de former 3848 membres d'organisations professionnelles agricoles – dont 47% de femmes. 396 sessions ont été tenues soit 198 sessions en BUS 1 et 198 en BUS 2.

### **Effet/Impact**

L'approche BUS a déjà fait l'objet de capitalisation par d'autres partenaires au développement, en l'occurrence la GIZ à travers le PDA. Sa pertinence fait l'objet d'unanimité auprès surtout des personnes bénéficiaires de la formation.

Sur l'expérience conduite par le ROPSA-B, les changements s'expriment en termes de :

- **Prise de responsabilité** car l'on observe que les producteurs bénéficiaires s'assument davantage et prennent leur responsabilité quant à la gestion de leur exploitation/entreprise
- **Services aux membres** car des bénéficiaires sont en mesure de rendre des services d'appui-conseil aux autres producteurs
- **Visibilité du ROPSA-B et des OP membres** qui s'accroît avec les formations BUS qui sont devenues pratiquement une identité du réseau
- **Autonomisation des producteurs** par rapport à la planification, la production et la commercialisation de leur production
- **Professionnalisation** car l'on observe que les producteurs, désormais, assument et abordent leurs exploitations avec des outils et des pratiques professionnels. Ils se fixent par exemple des visions et établissent un plan de développement.

### **Innovations et facteurs clés de succès**

L'une des innovations importantes du projet porté par le ROPSA-B a été l'endogénéisation des formations BUS. Le projet PDA/GIZ, qui a été le premier à domestiquer l'approche BUS au Burkina Faso, avait développé un système qui reposait sur trois acteurs principaux : le conseil technique (les bureaux allemands AHA et GEFAK<sup>6</sup>) chargé de la formation des formateurs et les formateurs qui, eux, avaient la charge de la formation des acteurs des filières. Dans le cadre du projet de formation en entrepreneuriat agricole BUS du ROPSA-B, un système presque pareil a été expérimenté : des maîtres formateurs (consultants et premiers responsables du ROPSA-B) ont formé des formateurs endogènes qui, à leur tour, ont formé des membres d'organisations paysannes. Les formateurs endogènes, du fait de leur proximité avec la base, constituent l'une des clés de succès de l'approche. Ils sont issus des organisations paysannes et sont des pratiquants des métiers de production et de transformation agroalimentaire, entre autres. De ce fait, ils jouissent, a priori, de plus de légitimité et de crédibilité pour accompagner leurs pairs vers l'accomplissement des objectifs de la formation BUS.

Par ailleurs, le ROPSA-B a mis à la disposition du public des produits de communication tels que les flyers. Ce qui contribue sans doute à la promotion de l'approche BUS et à l'accroissement de la demande de formation.

### Mécanisme d'évaluation et de certification des formateurs endogènes

---

<sup>6</sup> Société de développement communal appliqué – Gesellschaft für angewandte Kommunalentwicklung, Marburg



Le projet a intégré un mécanisme d'assurance-qualité qui s'appuie sur l'évaluation et la certification des formateurs endogènes. Il s'est agi pour les maîtres formateurs, par binôme, de superviser un ensemble de sessions de formation (12 au total) animées par les formateurs endogènes et de leur attribuer des moyennes correspondant à leur niveau de compétence d'animation et de

compréhension des modules. La moyenne requise pour la certification est de 12 points sur 20. Les certificats ont été signés par la directrice générale de AHA. Entre 2019 et 2022, 33 formateurs endogènes ont été certifiés aptes à conduire des formations BUS de niveau 1 et 2. 18 formateurs endogènes sont détenteurs de la carte de formateur endogène.

Outre l'engouement des producteurs, il faut relever que la disponibilité des fonds et le coût assez maîtrisé des formations ont été des facteurs dont on peut se satisfaire.

### **Contraintes**

La mise en œuvre du BUS 3 a connu des difficultés sur le terrain, notamment pour ce qui est du choix des apprenants. Parmi les personnes désireuses de la formation figuraient un certain nombre qui ne remplissaient pas les conditions requises en termes de niveau d'alphabétisation. La formation BUS 3, en rappel, requiert un niveau minimal d'alphabétisation suffisant pour prendre en charge des aspects pratiques de mise en œuvre et de suivi.

En outre, la mobilisation des contributions auprès des participants a aussi constitué une difficulté dans le processus de développement de ces formations. Sans oublier l'accès à des zones entières au regard des menaces liées au terrorisme.

### **Enseignements clés**

L'approche de formation BUS n'est pas exclusivement réservée aux paysans. Toute personne menant une activité socio-professionnelle peut en tirer des bénéfices certains en termes de capacités à acquérir.

La Journée de partage d'expérience entre les formateurs endogènes est un rendez-vous important car elle permet une sorte d'uniformisation ou de mise à niveau des formateurs endogènes et aussi un renforcement par les pairs.

### **Durabilité**

Au sein du ROPSA-B, il existe au moins deux (2) maîtres formateurs qui ont participé à la formation d'au moins 37 formateurs endogènes. Cela représente une masse de compétence importante pour assurer la durabilité de l'expérience.

Aussi, le mécanisme de co-financement (subvention et apport personnel des personnes formées) a amené à une prise de conscience des producteurs sur l'importance de contribuer financièrement à leur propre formation.

En termes de perspectives, des démarches ont été entamées par le ROPSA-B au sein de plusieurs structures publiques et privées afin d'accompagner ses membres pour une continuité des sessions de formations BUS. Plusieurs échanges et réunions ont été déjà réalisés avec des structures telles que la Direction générale de la promotion de l'entrepreneuriat du ministère en charge de la jeunesse du Burkina Faso, le Fonds d'appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), l'ONG Italienne Comunita Impegno Servizio Volontariato (CISV).

Aussi, l'expression de la demande de formation au sein des organisations paysannes est en soi une certaine garantie de la durabilité des processus « BUS ». Toute action de développement partant de besoins exprimés par les bénéficiaires eux-mêmes est inscrite dans une logique de succès et de durabilité. Le ROPSA-B n'arrive pas à satisfaire la demande de formations BUS actuellement du fait de son accroissement progressif. Dans des milieux reculés les résultats parlent d'eux-mêmes et constituent du même coup un facteur de promotion et de vulgarisation de l'approche.

### **Reproductibilité**

L'approche « BUS » de AHA est une approche participative qui contribue à la valorisation des ressources locales des OPA en intégrant dans les différentes démarches les acteurs locaux. Elle n'est pas exclusive aux paysans et peut être développée en direction de tout groupe socioprofessionnel.

Les sessions de formation BUS se déroulent avec un nombre maximal de 20 participants. Ainsi, les bénéficiaires de la formation BUS 1 (développement personnel), passent en BUS 2 (gestion de l'entreprise) et, ensuite, en BUS 3 orienté sur la réalisation de l'entreprise, les voies à suivre pour la rentabiliser et la faire prospérer (élaboration des plans d'affaires).

Le passage du BUS 1 au BUS 2 n'impose aucune condition sur le plan du niveau d'instruction de l'apprenant. Mais le passage du BUS 2 au BUS 3 lui, prend en compte le critère qui requiert un niveau d'alphabétisation minimum pour s'assurer de la capacité d'utilisation des outils de la formation. À défaut d'avoir un groupe totalement alphabétisé, 50% de participants lettrés et 50% de participants illettrés peuvent être acceptés, de sorte que les personnes lettrées appuient les autres au cours de la formation.

Enfin, si les maîtres formateurs utilisent le français comme langue de formation, les formateurs endogènes, eux, peuvent, à défaut du français, transmettre les formations en langues nationales, en fonction de leur public apprenant.

### 2.3. : Fiche 3 – Loi d’Orientation Agro-Sylvo-Pastorale-Halieuatique et Faunique (LOASPHF) : Un grand pas pour les « vaillants » producteurs burkinabè



Premier pourvoyeur d’emploi au Burkina Faso, le secteur de l’agriculture a pourtant souffert pendant de nombreuses années d’un manque de reconnaissance légale. Une injustice que le ROPSA-B et d’autres organisations paysannes ont entrepris de faire corriger afin de permettre à près de 80% de Burkinabè de disposer d’un statut professionnel et de jouir des droits qui y sont associés.

**Couverture géographique :** Burkina Faso

**Partenaire technique et financier :** DDC, AHA

**Partenaire de mise en œuvre :** ROPSA-B

**Institutions/structures publiques :**

- Présidence du Faso
- Premier ministre
- Conseil national de Transition (président de la CODER / assistant parlementaire, 2 députés CNT)
- Le Ministère en charge de l’agriculture

- Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA)
- Ministère en charge des ressources animales
- Ministère en charge de l'environnement

### Organisations paysannes :

AF 2000	Association Femmes 2000
CARTPL	Collectif des Associations des Restauratrices et Transformatrices des Produits Locaux
CNA	Chambre Nationale d'Agriculture
CPF	Confédération Paysanne du Faso
CRA	13 Chambres Régionales d'Agriculture
CRUS	Coordination Régionale des Unions du Sahel
FENAFER.B	Fédération Nationale des Femmes Rurale du Burkina
FENOP	Fédération Nationale des Organisations Paysanne
FEPAB Yatenga	Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina - Yatenga
FNGN	Fédération Nationale des Groupements Naam
FNJPAF	Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricole du Faso
FNUGGT	Fédération Nationale des Unions et Groupements de Gestion Forestière
FNZ	Fédération Nian Zoé
RBM	Réseau Bilatal Marobé
SYNAB	Syndicat National des Agriculteurs du Burkina
SYNTAP	Syndicat National des Travailleurs Agro-Pastoraux
UNERIZ	Union Nationale des Étuveuses de Riz
UNML/B	Union Nationale des Mini Laiteries du Burkina
UNPA-B	Union Nationale des Producteurs d'Anacarde du Burkina
UNPB	Union Nationale des Producteurs de Banane
UNPSB	Union Nationale des Producteurs de Semences du Burkina
URCM/C	Union Régionale des Coopératives Maraîchères du Centre
URE-CN	Union Régionale des Éleveurs du Centre Nord

**Sommaire** : Contexte, objectifs, Approche méthodologique, Validation, Impact, Innovations/facteurs de succès, Contraintes, Enseignements clés, Durabilité, Reproductibilité, Bibliographie

### Contexte de l'intervention

Le 17 juin 2015, la Coopération Suisse procède, à Ouagadougou, à la restitution d'une étude sur la dynamisation du mouvement paysan au Burkina Faso. L'étude, qui a été réalisée à la faveur de la mise en œuvre du Projet d'appui à la modernisation des exploitations familiales agricoles (PAMEFA), a révélé, entre autres, la faiblesse des organisations paysannes à influencer les politiques agricoles. Cette conclusion produit un déclic chez les leaders d'organisations paysannes. Séance tenante, ils prennent la

décision solennelle de s'engager, sans exclusive, à mieux s'organiser et à travailler en complémentarité pour relever les défis de l'agriculture burkinabè.

Joignant l'acte à la parole, les leaders mettent en place un groupe de dix (10) personnes (noyau) chargé de conduire trois activités : d'abord préparer la tenue d'un premier atelier élargi de réflexion et d'appropriation des résultats de l'étude, ensuite, élaborer de manière consensuelle une feuille de route pour le renforcement de la participation des organisations paysannes (OP) au dialogue politique et, enfin, faciliter la prise de connaissance de l'avant-projet de Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale, Halieutique et Faunique (LOASPHF) engagé dans un processus d'adoption. Cette dernière activité est d'autant importante car la loi en gestation sera à terme le premier cadre référentiel légal pour les agriculteurs du Burkina Faso.

### **Objectifs visés**

Le plaidoyer pour l'adoption de la loi d'orientation agro-sylvo pastorale, halieutique et faunique (LOASPHF) a visé les objectifs suivants :

- ❖ pousser à l'adoption de la LOASPHF, prenant en compte les préoccupations majeures des acteurs ;
- ❖ encourager l'adoption des décrets d'application afin d'opérationnaliser la LOASPHF.

### **Approche méthodologique**

Pour avoir l'avant-projet de la loi, disponible depuis 2012, le noyau<sup>7</sup> rentre en contact avec le Secrétariat permanent de la Coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA). Le document en main, le noyau demande l'appui de personnes ressources - Maurice Sandwidi, Abel Nonguierma et Issouf Sanou – pour l'analyser à la une de la prise en compte des préoccupations du monde agricole. Une première rencontre de travail est organisée. Elle permet de recenser les préoccupations non prises en compte. Ce sont :

- La non-clarification du statut de l'agriculteur ;
- La faible indemnisation des paysans souvent expropriés pour des raisons de travaux d'intérêt public ;
- Les problèmes de financement de l'agriculture (nécessité de proposer des décrets pour le fonctionnement des fonds à allouer aux producteurs agricoles) ;
- L'absence d'une assurance agricole (création de garanties pour l'obtention de prêts pour les agriculteurs) ;
- L'accès aux intrants agricoles (la CAIMA),
- etc.

Préoccupé par la correction de ces insuffisances, le ROPSA-B sollicite et obtient de la Coopération suisse un accompagnement pour travailler à la consolidation de l'avant-projet avant son adoption. Une rencontre élargie à tous les acteurs (CNA, CRA,

---

<sup>7</sup> Le noyau a d'abord pris pour nom « réseau des organisations paysannes et syndicales agricoles »

organisations faitières nationales, etc.) est convoquée aux fins d'analyser en profondeur l'avant-projet de loi.

Cette analyse approfondie interviendra avec la tenue d'un atelier du 17 au 19 août 2015. Des consultants ont été sollicités pour accompagner la réflexion sur l'analyse du document. Il s'agit de Dr Cheick Oumar BA et Dr. Adama FAYE de IPAR<sup>8</sup> et de Mme Gifty NARH/GUIELLA de l'agence CORADE<sup>9</sup>.

La Commission Développement rural du Conseil national de Transition<sup>10</sup> (CNT) donnera l'occasion au ROPSA-B de faire intégrer ses amendements dans l'avant-projet de loi. Le réseau sera en effet consulté dès que l'avant-projet a été introduit au CNT.

Tout comme pour l'avant-projet de loi, les avant-projets de décrets ont été également analysés par le ROPSA-B qui a aussi pris part à l'atelier de validation des décrets d'application.

#### Étapes du processus

- Rencontre avec le SP/CPSA sur l'avant-projet de loi
- Élaboration d'un mémorandum
- Entretien avec le président du CNT/2015
- Transmission du mémorandum au CNT et suivi du dossier
- Invitation de la CODER pour défendre le mémorandum
- Adoption de la Loi n°070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso
- Élaboration et transmission d'une lettre d'interpellation au Premier ministre sur la prise des décrets (LOASPHF)
- Suivi de l'adoption des projets de décrets (Entretien avec le SP/CPSA pour la disponibilisation des décrets adoptés ; Rencontre avec le SP/CPSA sur l'avancement de prise de décrets ,Transmission des décrets adoptés au ROPSA-B par le SP/CPSA ;
- Suivi pour la promulgation des décrets adoptés de LOASPHF
- Diffusion des décrets adoptés aux différents membres par le ROPSA-B

<sup>8</sup> Initiative, Prospectives Agricoles et Rurales

<sup>9</sup> Conseil Recherche Action et Développement d'Expertises

<sup>10</sup> Appellation de l'Assemblée Nationale durant la Transition politique de 2014-2015 au Burkina Faso

En amont de ce travail, le ROPSA-B avait procédé à la mise en place d'un groupe de plaidoyer de douze (12) personnes. Une formation a aussi été organisée et le réseau a pu compter sur l'assistance technique d'un spécialiste en matière de plaidoyer.

## **Effets/Impacts**

Le plaidoyer pour l'adoption de la loi d'orientation agro-sylvo pastoral, halieutique et faunique a fait naître des changements positifs importants.

### **- L'adoption de la LOASPHF et des décrets intégrant les préoccupations du monde paysan**

Le plaidoyer pour l'adoption de la loi d'orientation agro-sylvo pastoral, halieutique et faunique a permis l'adoption de la loi n°070-2015/CNT du 22 octobre 2015 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso et sa promulgation. Aussi sept (7) des 12 décrets d'application ont été adoptés à cette date.

#### **Quelques décrets d'application promulgués**

- Décret N°2019-0769/PRES/PM/MAAH/MRAH/MEEVCC portant modalités et procédure d'enregistrement des exploitations agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques
- Décret N°2019-0770/PRES/PM/MAAH/MRAH/MEEVCC portant modalités de création et de nantissement du fonds agro-sylvo-pastoral halieutique et faunique
- Décret N°2019-0771/PRES/PM/MAAH/MRAH/MEEVCC portant détermination de la liste des professions agro-sylvo-pastorales
- Décret N°2019-0771/PRES/PM/MAAH/MRAH/MEEVCC portant détermination du statut des exploitations et exploitants agro-sylvo-sylvo-pastoraux halieutiques et fauniques au Burkina Faso

L'adoption des décrets augure l'espoir d'un avenir meilleur pour le monde rural.

### **- Le développement de capacités endogènes à mener le plaidoyer.**

L'un des changements majeurs de cette action de plaidoyer est que les acteurs à la base sont capables dorénavant eux-mêmes de mener des actions de plaidoyer en vue d'obtenir du soutien qu'il soit technique, financier ou matériel.

### **- La prise en compte des préoccupations du monde paysan**

C'est sans doute l'acquis majeur du processus. Il a permis de déceler les points d'achoppement, de faire prendre véritablement conscience des dures réalités auxquelles sont confrontés les producteurs et d'accorder une meilleure place à leurs préoccupations dans les décisions et politiques nationales. L'illustration majeure est la Journée Nationale du Paysan (JNP) et ses décisions importantes en faveur du monde rural.

- **L'instauration de la culture du plaidoyer au sein du ROPSA-B**

Le plaidoyer occupe désormais une place de choix dans les actions déployées par le ROPSA-B en faveur de ses cibles. Il ne fait aucun doute qu'il constitue un moyen de communication efficace pour toucher ces dernières et les inciter à la prise de décisions idoines aux changements voulus.

- **Le renforcement de la visibilité et de la crédibilité du ROPSA-B**

Avec la participation massive des médias, l'implication de toutes les personnes ressources parties prenantes du processus de plaidoyer ainsi que la mobilisation des acteurs, il est certain que le ROPSA-B a gagné en visibilité. Par ailleurs, le ROPSA-B est régulièrement invité par les acteurs institutionnels aux rencontres sur les thématiques paysannes. Il est aussi régulièrement consulté par l'Assemblée nationale (CNT en 2014-2015, ALT depuis février 2022) sur les textes concernant le monde agricole. Le ROPSA-B est donc devenu un interlocuteur crédible aux yeux des autorités publiques.

- **L'effectivité de la carte professionnelle de l'agriculteur**

Cette carte a été accueillie avec enthousiasme par les paysans étant donné qu'elle participe à la valorisation de leur statut et leur protection administrative et juridique.

### **Innovations et facteurs clés de succès**

Le processus de plaidoyer pour l'adoption de la loi d'orientation agro-sylvo pastoral, halieutique et faunique a suscité une réelle adhésion des organisations paysannes (OP). Cette adhésion sans failles a permis à ces acteurs bénéficiaires de mieux assimiler les modules et mieux contribuer aux actions de plaidoyer.

Mieux, ils sont capables de comprendre et d'analyser les différents sujets et étapes du plaidoyer.

L'ensemble de ces innovations majeures est sans doute le fruit de la démarche méthodologique utilisée par le ROPSA-B qui a consisté à impliquer tous les acteurs des différentes sphères d'action et de décisions depuis la base jusqu'au sommet.

Une approche qui a aussi eu le mérite d'être basée sur la forte implication des responsables des groupes de plaidoyer, la pertinence des sujets développés, l'argumentaire et l'accompagnement d'une personne ressource externe mais aussi une série de formations sur le plaidoyer.

L'on peut dire que l'approche utilisée est assez originale en ce sens qu'elle est une approche fondée sur l'analyse documentaire et la formation préalable, un plaidoyer basé sur des évidences et sur le vécu des acteurs du monde agricole, l'application des différentes étapes du plaidoyer et des notes de plaidoyer concises, précis, succinctes et convaincantes.

Elle a aussi permis la collecte de données fiables et surtout efficaces. Ce qui est un facteur non négligeable.

En outre, la disponibilité, l'engouement et la capacité de communication des participants (producteurs) est un facteur positif dont on peut se satisfaire.

## **Contraintes**

L'insuffisance des ressources financières fut une grande difficulté pour le processus.

La maladie à Corona virus (Covid 19) a également impacté le bon déroulement des activités de plaidoyer quand on sait que ce sont des activités qui nécessitent le rassemblement de personnes.

Cette contrainte sanitaire a été doublée par celle sécuritaire qui a sérieusement ralenti la mobilité des leaders. La collecte des données a aussi connu des difficultés du fait d'un certain nombre de contraintes liées à l'insécurité.

## **Enseignements clés**

Le diagnostic est un élément fondamental du plaidoyer. S'il est mal conduit, il y a un risque de passer à côté du vrai problème et de la situation réelle à considérer. Le bon diagnostic permet cependant d'identifier les acteurs clés à mobiliser et d'avoir des éléments de compréhension et de maîtrise de l'environnement institutionnel.

Le plaidoyer nécessite par ailleurs le développement d'affinités et de complicités avec certains acteurs clés afin de faciliter leur adhésion à la dynamique, ainsi que l'obtention de résultats intermédiaires.

## **Durabilité**

L'adoption de la LOASPH et de certains de ces décrets d'application est en soi un gage de durabilité. Cependant, il est important que le plaidoyer pour l'adoption de tous les décrets puisse se poursuivre afin d'opérationnaliser entièrement la loi et de permettre la jouissance effective des droits acquis.

## **Reproductibilité**

Les initiatives de plaidoyer varient selon les contextes spécifiques et l'opportunité qu'offre l'environnement politique et institutionnel. La LOASPH a été adoptée dans un contexte de transition politique suite à l'insurrection populaire d'octobre 2014. Il est observable que les périodes de transition politiques sont en général favorables à l'aboutissement des plaidoyers.

Néanmoins, les compétences et expertises endogènes développées dans le cadre de ce plaidoyer est un gage de reproductibilité d'initiatives similaires.

#### 2.4. : Fiche 4 - Politiques réformées, vies paysannes améliorées



Convaincre des candidats à une élection présidentielle de prendre en compte les préoccupations du monde agricole dans son programme politique ou projet de société. Obtenir des réformes et la prise de mesures urgentes au profit des petits producteurs ruraux. C'est notamment le pari que le ROPSA-B a relevé entre 2015 à 2022 dans un contexte de parenthèse démocratique certes mais aussi de transition politique rythmés par des attaques terroristes occasionnant des déplacements massifs de populations paysannes dans leur grande majorité.

Couverture géographique : Burkina Faso

Partenaire technique et financier : DDC, AHA

Partenaire de mise en œuvre : ROPSA-B

Cibles des actions de plaidoyer :

- Assemblée Législative de Transition (ALT)
- Candidats aux élections présidentielle et législatives

Alliances et partenariats/Organisations professionnelles paysannes impliquées :

- Chambre nationale d'Agriculture (CNA)
- 13 Chambres régionales d'Agriculture (CRA)
- Organes de presse
- Organisations paysannes (OP)

**Sommaire** : Contexte, objectifs, Approche méthodologique, Validation, Impact, Innovations/facteurs de succès, Contraintes, Enseignements clés, Durabilité, Reproductibilité, Bibliographie

### **Contexte de l'intervention**

Octobre 2014. Le Burkina Faso vit une crise insurrectionnelle consécutive à la volonté du pouvoir en place de modifier la Constitution afin de sauter le verrou de la limitation de mandats présidentiels. L'objectif est de permettre au président Blaise Compaoré, au pouvoir depuis 27 années, de briguer un nouveau mandat à la tête de l'État. Le refus populaire débouche sur la fin du régime de Blaise Compaoré et une période de transition s'ouvre à partir de novembre. Elle est prévue pour durer douze (12) mois à l'issue desquels des élections présidentielle et législatives seront organisées. Les périodes de transition sont réputées favorables aux initiatives de plaidoyer. C'est alors que le Réseau des organisations paysannes pour une synergie d'actions au Burkina (ROPSA-B) d'engager une série d'actions en vue de contribuer à améliorer les politiques publiques agricoles. Il table d'abord sur les élections de 2015 afin de veiller à la prise en compte des préoccupations du monde rural dans les programmes des candidats. Ensuite, il développe des initiatives en vue de décider et de faire bouger les lignes en termes d'amélioration des politiques publiques en faveur du monde paysan. Un travail qu'il va d'ailleurs poursuivre au-delà de la Transition en direction des nouvelles autorités élues du pays en vue d'obtenir des réformes et des mesures urgentes en faveur du monde agricole.

### **Objectifs visés**

- ❖ la prise en compte des préoccupations du monde agricole dans les projets et programmes de société des candidats et futurs décideurs politiques issus des élections présidentielle et législatives de novembre 2015 et 2020 ;
- ❖ la prise de mesures urgentes et des réformes favorables au monde agricole.

### **Approche méthodologique**

La réalisation d'une série d'activités a concouru à l'atteinte des objectifs de plaidoyer sur trois dimensions : la prise en compte des préoccupations du monde rural par les candidats aux élections de 2015, la prise de réformes et de mesures urgentes en faveur du monde agricole et la création et l'opérationnalisation de la Centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles.

- ❖ Plaidoyer pour la prise en compte des préoccupations du monde agricole dans les programmes des candidats aux élections présidentielles et législatives de 2015 et 2020

Une succession de cinq (5) étapes planifiées a permis l'atteinte de résultats sur cette initiative de plaidoyer.

> [Réalisation d'entretiens avec les candidats à l'élection présidentielle de 2015](#)

Des rencontres individualisées ont été tenues avec les candidats à l'élection présidentielle de 2015. L'objet était d'échanger sur le programme politique de chaque candidat et de l'inviter à prendre en compte les préoccupations des agriculteurs dans son programme.

> [Envoi de questionnaires aux candidats en prélude aux audiences foraines](#)

Un questionnaire comportant douze (12) grandes questions liées à des thèmes spécifiques au monde paysan a, ensuite, été envoyé aux candidats. Lorsque, par exemple, le candidat Rock Marc Christian KABORE a reçu le questionnaire, il a pris rendez-vous avec les membres du bureau du réseau pour présenter son programme de société dans sa composante « Agriculture ». Et ce, avant même la tenue de son meeting d'ouverture de campagne dans la ville de Bobo Dioulasso.

> [Audience foraine avec les candidats aux élections présidentielles de 2015](#)

Elle a mobilisé plus de trois cent (300) producteurs avec pour objectif de leur faire entendre de vive voix les propositions des candidats sur le développement agricole. Un questionnaire contenant douze (12) points relatifs au développement agricole a été soumis aux différents candidats.

> [Adresse des Organisations paysannes membres du ROPSA-B aux candidats aux élections présidentielle et législatives du 22 novembre 2020](#)

A l'occasion d'un atelier, les organisations paysannes membres du ROPSA-B ont adressé aux potentiels futurs candidats aux élections présidentielles et législatives la synthèse de leurs préoccupations dans l'espoir de les voir considérées au titre de leurs priorités d'actions. Ces préoccupations formulées se résument en des difficultés dans la production, la transformation et la commercialisation.

> [Participation à la convention nationale des paysans sur le bilan de la mise en œuvre des engagements du président du Faso et les perspectives](#)



Initiée par un collectif d'action paysanne, cette convention a regroupé environ 700 participants dont les producteurs des filières agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique (ASPHF), les représentants



des institutions consulaires, des organisations paysannes et des faïtières, les opérateurs économiques, les représentants de ministères en charge du développement rural ainsi que les media.

Cette convention a permis d'évaluer les performances atteintes dans la mise en œuvre du programme présidentiel durant les cinq années passées dans son volet développement de la production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique et de faire des propositions de stratégies et d'actions pour le mandat à venir.

#### ❖ Plaidoyer pour des réformes et mesures urgentes en faveur du monde agricole

Les réformes et mesures urgentes portent globalement sur le cadre législatif touchant le monde agricole (avis formulé contre le projet de loi relatif à la Gestion Durable des Sols, suivi du retrait dudit projet de loi) et le contrôle de l'action gouvernemental (plaidoyer en vue de l'interpellation du gouvernement sur la crise alimentaire et les mesures à prendre en vue de renforcer les capacités de productions agricoles). La démarche a consisté en la tenue d'un ensemble d'actions coordonnées.

##### > Entretien avec le Président de la Commission Développement Durable (CDD) de l'Assemblée Législative de la Transition (ALT)

Avec la CDD, il s'est agi d'échanger sur la nécessité que l'ALT interpelle le Gouvernement par une question orale avec débats sur les mesures prises par le Gouvernement pour faciliter l'accès aux intrants agricoles par les petits producteurs.

##### > Rencontre avec la 2<sup>e</sup> vice-présidente de l'ALT

A cette rencontre, le ROPSA-B a plaidé pour que l'ALT, en tant qu'organe législatif, inscrive la Sécurité alimentaire comme une priorité de leur législature. Des propositions de révision des textes régissant le secteur agricole ont été faites à l'ALT.



- > [Rencontre avec le Groupe parlementaire « Organisation de la Société Civile \(OSC\) » de l'ALT.](#)

Le ROPSA-B a proposé une alliance stratégique avec ce groupe parlementaire afin qu'il défende les intérêts des petits producteurs auprès des autres membres de l'ALT. Ce groupe parlementaire a marqué son accord et souhaiterait que le ROPSA-B poursuive ses travaux d'analyse des situations : **sur la sécurité alimentaire, la politique d'accès aux intrants, les textes de lois agricoles et rurales nécessitant une révision.** Ces travaux d'analyses et de propositions devront être soumis à ce groupe pour actions à entreprendre.

- > [Demande d'audience au Président du Faso](#)

Le ROPSA-B a adressé une lettre de demande d'audience au président du Faso. La réponse est toujours en attente. Cependant la communication et les actions menées par le Ministère de l'Agriculture indiquent que le Gouvernement prend en compte timidement certaines préoccupations évoquées. C'est ainsi que le Conseil des Ministres du 31 août 2022 prenait la décision de mettre à disposition des producteurs vulnérables 27 000 tonnes d'engrais NPK et d'urée à un prix subventionné de 12 000 FCFA le sac de 50 kg contre 30 000 à 35 000 FCFA le prix du marché.

Quelques semaines plus tard, le gouvernement annonçait l'achat supplémentaire d'engrais NPK et urée d'une valeur de 600 millions de francs.

- > [Examen de l'avant-projet de loi sur la gestion durable des sols](#)

Cet avant-projet de loi a été envoyé au ROPSA par l'ALT pour avis et amendement. Dès réception du document, le ROPSA-B l'a transmis à ses membres en vue de recueillir leurs amendements.

Un groupe restreint a fait la synthèse des amendements et des propositions d'amélioration de cet avant-projet de loi.

D'énormes insuffisances ont été constatées. Par conséquent cet avant-projet de loi a été jugé difficile d'application par les petits producteurs. Par exemple, il y est dit que tout producteur Agro-Sylvo-Pastoral-Haliéutique et Faunique doit faire réaliser une étude sur la fertilité du sol par un expert/cabinet et en proposer un plan de fertilisation. En outre, il doit être suivi et le plan de fertilisation évalué en fin d'année.

Après la transmission des amendements à l'ALT, l'avant-projet de loi a été retiré du processus d'adoption.

- > [Élaboration de notes de presse](#)

Quoique bien appréciées par les différents acteurs, les actions du ROPSA-B ont besoin d'être relayées aux autorités politiques. La note de presse est un moyen efficace pour ce faire.

En juin 2022, le ROPSA-B a élaboré une note de presse, d'interpellation des autorités sur la situation de la campagne agricole 2022 – 2023.

Il s'est agi de montrer à l'opinion publique nationale et internationale :

- Les insuffisances des mesures prises par l'État pour accompagner les acteurs ruraux dans la préparation de la campagne agricole 2022 – 2023 ;
- L'inaccessibilité et le coût élevé des engrais ;
- Le déguerpissement de certains producteurs de leurs zones de production considérées « d'intérêt militaire », sans pour autant leurs attribuer d'espaces cultivables ;
- L'abandon de 450 000 hectares de terres arables par des Personnes Déplacées Internes (PDI). Ce qui pourrait occasionner un déficit céréalier de 461 000 tonnes en 2023.

### **Impact**

De 2015 à janvier 2022 (perte du pouvoir de Roch Marc Christian Kaboré), il a pu être observé des avancées, auxquelles ont contribué les actions de plaidoyer du ROPSA-B.

A ce titre, l'on peut noter les éléments ci-après :

**Amélioration des capacités de production.** En termes de réalisations, 24 000 hectares de bas-fonds, 16 000 hectares de périmètres maraichers ont été aménagés. Cent seize mille (116 000) tonnes d'engrais, 35 000 tonnes de semences, 1 000 tracteurs et 1 000 motoculteurs ont été subventionnés au bénéfice des producteurs.

**Financement des producteurs.** L'on note la mise en place de la Banque Agricole du Faso (BADF), l'adoption du code des investissements ASPHF, la création du Fonds de Développement Agricole (FDA) et l'institution d'un mécanisme d'assurance pour les producteurs.

**Prise d'engagements majeurs.** Deux engagements majeurs ont été pris, dans la période, par le président du Faso : (i) produire un million de tonnes de riz paddy d'ici à 2021 et (ii) assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour.

**Prise d'initiatives par le président du Faso en collaboration avec les collectivités territoriales** pour l'écoulement des produits frais malgré la situation sanitaire liée à la COVID-19.

### **Innovations et facteurs clés de succès**

Le succès du plaidoyer du ROPSA-B est, en grande partie, tributaire du développement d'un bon argumentaire, ce qui nécessite une analyse approfondie de la situation, laquelle analyse devant aussi reposer sur des données fiables. Autrement, un plaidoyer basé sur des évidences donne plus de chance de succès. C'est pourquoi, le ROPSA-B a fait le choix d'accorder une place de choix à la collecte et au traitement de données.

Aussi, l'une des forces du plaidoyer réside en la capacité des acteurs à se mettre ensemble pour élargir leur base mais aussi en la gestion/conservation de leur légitimité. L'organisation de la convention nationale des paysans sur le bilan de la mise en œuvre des engagements du président du Faso, portée par plusieurs organisations faîtières et représentatives des paysans, et la forte mobilisation des acteurs du monde rural lors de ce rendez-vous ont certainement contribué à la légitimation de leur cause auprès des décideurs. La tenue de cette convention témoigne par ailleurs d'une volonté des paysans d'exercer pleinement leur droit de veille sur la mise en œuvre des politiques et programmes publics de leur secteur d'activité.

L'autre innovation réside dans l'exploitation de la période électorale, pour faire avancer la cause des producteurs. Cette période est par essence, une période, non seulement de débats citoyens ouverts sur les orientations et programmes politiques des partis et formations politiques, mais aussi le point de départ de la production de certaines décisions majeures.

### **Contraintes**

Au cours de ce plaidoyer, les difficultés qui ont été rencontrées sont inhérentes aux candidats eux-mêmes. Les difficultés relevées vont de l'absence même de document de programme/projet de société à la faible connaissance/conscience de certains candidats de la réalité et des problématiques du monde rural. Aussi, certains candidats n'ont pas répondu à l'invitation du monde rural.

### **Enseignements clés**

En matière d'influence des candidats aux élections, le travail de plaidoyer est plus pointu lorsqu'il peut se reposer sur des documents de vision des candidats. Autrement, ces documents constituent une matière de base importante pour entreprendre une analyse et faire des propositions en conséquence.

Pour s'assurer de la prise en compte des besoins et des préoccupations des paysans, il est idéal d'agir au moment de la rédaction des programmes/projets de société. À partir de la campagne, les chances de voir les préoccupations prises en compte s'amenuisent et le sont davantage si le plaidoyer doit intervenir a posteriori (après l'élection du décideur).

Plus les acteurs du monde rural sont unis, mieux ils sont en mesure d'avoir l'attention des candidats voire des décideurs élus. La force du nombre et la légitimité sont des facteurs importants qui contribuent à un exercice réussi d'influence sur les décideurs et leurs programmes.

L'un des défis à relever réside dans la faible conscience des citoyens d'une manière générale et des acteurs du monde agricole de manière spécifique, quant à l'importance et à la nécessité de participer aux débats électoraux, en partant de leurs préoccupations majeures. Des débats citoyens actifs, bien structurés autour desdites

préoccupations peuvent contraindre les candidats, partis et formations politiques, ainsi que les décideurs à les prendre en considération en vue d'y trouver des réponses appropriées

### **Durabilité**

Le contexte actuel est marqué par une double crise sécuritaire et institutionnelle (coup d'États à répétition) qui pourrait facilement engendrer ou occasionner une inversion des priorités au gré des changements de régimes. L'une des conditions de la durabilité des résultats obtenus grâce à ce plaidoyer est la mobilisation des paysans, à travers leurs organisations, et la veille permanente sur les acquis, tout en mettant en exergue, la corrélation entre l'insécurité et les problèmes liés au secteur agricole.

Aussi, l'initiative de plaidoyer ayant été pensée, conçue et portée par les producteurs eux-mêmes est une garantie, a priori, d'appropriation totale et durable.

### **Reproductibilité**

Indépendamment des contextes politique et géographique, l'accès aux documents de base (programmes/projets des candidats) est une condition importante à remplir. Il est tout aussi important que ces documents, une fois disponibles, soient analysés avec minutie à l'aune des préoccupations du monde agricole, afin de formuler des propositions qui feront avancer les objectifs de développement.

Même s'il est nécessaire d'agir sur le plan national avec les élections présidentielle et législatives, il est tout aussi utile d'agir à l'échelle des collectivités territoriales décentralisées, en conduisant ce type d'exercice d'influence sur les programmes des candidats à la gestion des communes et régions. Ce sont les premiers territoires d'exploitation des producteurs où les transformations devraient être d'abord observables.

## 2.5. : Fiche 5 - Le ROPSA-B vent debout pour redresser les torts



En 2020, alors que la pandémie du Covid-19 s'installe au Burkina Faso, le gouvernement prend une série de mesures conservatoires afin de limiter sa propagation. Conscient des effets pervers de ces mesures sur l'économie, des décisions sont prises également pour soutenir des catégories socio-professionnelles impactées. Sauf que le plus grand nombre, les paysans, est insuffisamment pris en compte. Non seulement ils sont fortement exposés aux effets pervers des mesures barrières mais aussi ne sont visés spécifiquement par des interventions pour renforcer leur capacité de résilience. Le ROPSA-B s'engage alors dans un plaidoyer pour corriger un énième déséquilibre entre le monde urbain et le monde rural.

**Couverture géographique :** Burkina Faso

**Partenaire technique et financier :** AHA

**Structure de mise en œuvre :** ROPSA-B

**Cibles des actions de plaidoyer :**

- Présidence du Faso
- Conseiller Spécial du Président du Faso
- Premier ministre
- Ministère en charge de l'agriculture

**Alliances et partenariats :**

- Agence de communication
- Chambre nationale d'Agriculture (CNA)
- Chambre régionale d'agriculture CRA
- Organes de presse

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Organisations paysannes membres du ROPSA-B</li><li>• Personnes ressources</li></ul> |
|---|

**Sommaire** : Contexte, objectifs, Approche méthodologique, Validation, Impact, Innovations/facteurs de succès, Contraintes, Enseignements clés, Durabilité, Reproductibilité, Bibliographie

## **Contexte de l'intervention**

Le 9 mars 2020, le Burkina Faso enregistrait ses premiers cas de Covid-19. Trois (3) semaines<sup>11</sup> plus tard, le gouvernement déclare l'état d'alerte sanitaire et prend un décret de mise en quarantaine d'une dizaine de villes<sup>12</sup> du Burkina Faso dont Ouagadougou, la capitale. La mise en quarantaine réduisait ainsi la mobilité des personnes car elle interdisait strictement aux populations l'entrée et la sortie des dites villes aux populations. Dans la foulée, d'autres mesures barrières sont prises : distanciation sociale ou physique, fermeture des marchés...

Le chef de l'État instruit alors le ministre du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat, en collaboration avec le ministre de l'Économie, des finances et du développement, de proposer au Conseil des ministres des mesures de soutien aux secteurs économiques mis en mal par l'épidémie. Parmi les mesures proposées, le Réseau des organisations paysannes pour une synergie d'actions au Burkina (ROPSA-B) fait le constat que les attentes et les besoins du monde agricole sont insuffisamment pris en compte. Les acteurs agricoles ont subi de plein fouet les effets pervers des mesures barrières du Covid-19. Elles ont parfois eu pour conséquences, entre autres, des pertes énormes de productions agricoles et de revenus à cause des méventes d'une part et, d'autre part, une spéculation forte sur certaines denrées. L'on estime que plus de 800.000 petits maraichers ont été touchés. Des centaines d'hectares de légumes arrivés à maturité ont été détruits afin d'emblaver d'autres spéculations, de nombreux producteurs ont connu des difficultés de remboursement des crédits suites aux pertes qu'ils ont subies. Certains producteurs ont été poursuivis par leurs créanciers. À cela s'ajoute une absence totale d'acheteurs (Indiens, Vietnamiens, commerçants, transporteurs, etc.) de noix brutes de cajou dans les villages, ce qui oblige les producteurs à vendre d'importantes quantités de noix de cajou en deçà du prix planché.

Face à cette situation, le ROPSA-B, dans le cadre de son engagement d'influence des politiques publiques, en particulier celles agricoles, a initié et mis en œuvre une initiative de plaidoyer portant sur la prise en compte de l'impact des mesures barrières de la Covid-19 dans le secteur agricole.

## **Objectifs visés**

---

<sup>11</sup> Conseil des ministres du 26 mars 2020

<sup>12</sup> Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Boromo, Houndé, Dédougou, Banfora, Manga et Zorgho

Le plaidoyer sur la prise en compte de l'impact des mesures barrières de la COVID-19 dans le secteur agricole visait les objectifs suivants :

- ❖ Interpeller le gouvernement sur la gravité des conséquences de la crise sanitaire liée au coronavirus sur les populations rurales ;
- ❖ Amener le gouvernement à prendre en compte les préoccupations des producteurs dans les mesures d'accompagnement ;
- ❖ Inciter le gouvernement à mettre en place des mécanismes de financement adaptés à la spécificité de chaque filière pour relancer les activités agro-sylvo-pastorales.

Le monde agricole et leurs organisations ont été peu considérés par les décideurs dans la prise des mesures d'accompagnement pour permettre de relancer l'économie nationale. Aussi, le peu d'initiatives prises a été aussi mal exécuté ne permettant pas d'atteindre les agriculteurs vulnérables victimes des effets des mesures barrières de la COVID 19. En conséquence, ceux-ci ont durement subi les effets néfastes des mesures barrières de la pandémie.

Les résultats des enquêtes réalisées par le ROPSA-B à travers le système de veille mis en place fait ressortir clairement les énormes pertes financières subies par les producteurs.

Il était indispensable pour les acteurs comme le ROPSA-B d'agir pour sauver les braves acteurs du monde rural à travers une batterie d'activités ayant pour but la prise en compte des préoccupations des producteurs agro-pastoraux dans le contexte sanitaire du COVID-19.

### **Approche méthodologique**

Le plaidoyer sur la prise en compte de l'impact des mesures barrières de la COVID-19 dans le secteur agricole a suivi plusieurs étapes qui sont :

#### **Collecte et analyse des données des organisations paysannes membres**

Le ROPSA-B s'est appuyé sur un dispositif déjà existant, notamment le système de veille agricole établi avec la quarantaine d'organisations membres et alliées, pour collecter des informations du terrain. La collecte des données a permis d'obtenir les informations sur la situation des impacts directs de la crise dans le secteur agricole à savoir les difficultés d'exercice des activités, d'accès aux intrants et de valorisation des productions, le problème de mains d'œuvre, les pertes d'actifs (animaux, équipements, etc.) et de productions dont beaucoup sont en souffrance. Elle a également permis de formuler des solutions.

#### **Élaboration de la stratégie de plaidoyer**

- **Identification des sujets de plaidoyer**

La collecte et l'analyse des données ont permis au ROPSA-B de mieux cerner l'impact de la Covid-19 et des mesures y relatives prises par le gouvernement, de dégager les problèmes et formuler les sujets autour desquels engager des actions de plaidoyer.

- **L'élaboration des Termes de référence**

L'élaboration des Termes de référence (TDR) visait à mieux planifier les activités dans tous les axes. Leur élaboration a d'abord fait l'objet de proposition de drafts, puis d'amendements avant d'aboutir à leur validation.

- **L'élaboration de la feuille de route**

Elle répondait à la volonté de mettre à la disposition des acteurs un plan d'action pour l'organisation d'une conférence de presse. La feuille de route portait sur les actions principales et la périodicité de mise en œuvre.

### **Déroulement de la stratégie de plaidoyer**

- **Audience avec le conseiller spécial du président du Faso**

Dans le cadre du processus de plaidoyer, une délégation du ROPSA-B, composée de sept (07) leaders, a rencontré le Conseiller spécial du président du Faso, chargé de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, M. Moussa Kaboré. Il est ressorti de la rencontre qu'effectivement, il n'y a pas eu d'accompagnement spécifique des agriculteurs dans le cadre de la gestion des impacts de la Covid-19.

Il a été suggéré au ROPSA-B, de ce fait, d'adresser une note au président du Faso faisant ressortir les pertes subies par les agriculteurs et les transformatrices des produits agricoles et de proposer, en conséquence le mécanisme d'accompagnement souhaité.

- **L'animation et la participation à des émissions radiophoniques et télévisuelles**

Le réseau a pris part à trois (3) émissions dans des médias : une émission radiophonique a été réalisée à Wat FM et deux émissions télévisuelles à 3 TV et Impact TV. Ces passages à l'antenne ont permis au réseau d'interpeller les décideurs et de partager sa vision et ses propositions avec l'opinion publique nationale et internationale.

### **Construction d'alliances et de partenariats**

- **L'élaboration de notes de correspondance pour les organes de presse**

L'intérêt de ces notes était d'informer les différents organes de presse des activités et de leur transmettre les éléments d'information afin de leur permettre de se préparer en amont de la tenue de la conférence de presse.

- **Contractualisation avec une agence de communication**

Un contrat a été signé entre le ROPSA-B et une agence de communication - Créativ.com - pour prendre en charge et faciliter la production d'outils, la négociation d'espaces de communication et la médiatisation de certaines activités clés. Cette agence a réussi à organiser la conférence de presse en un temps record et de manière professionnelle.

- **La mise en place d'un comité de plaidoyer**

Un groupe de plaidoyer, composé d'une dizaine de personnes, avait été constitué au cours d'un atelier pour l'identification du thème du plaidoyer. Ce groupe avait pour rôle d'élaborer la feuille de route et la stratégie de plaidoyer en tenant compte des sujets retenus.

- **La tenue d'une rencontre préparatoire à l'organisation d'une conférence de presse**

La rencontre a réuni quatre (4) membres du groupe de travail et un expert en plaidoyer. Elle a permis par ailleurs au groupe de travail de dégager les articulations clés lors de la conférence de presse. Elle a également permis de déterminer les grandes articulations de la note de plaidoyer, précisément la déclaration liminaire de la conférence de presse.

- **La tenue d'une conférence de presse**

La conférence de presse, tenue le 8 septembre 2020, a permis, d'une part, de faire connaître à l'opinion publique l'impact négatif des mesures barrières du Covi-19 sur la population rurale et, d'autre part, d'interpeller les décideurs politiques sur la nécessité et l'urgence de développer un plan d'appui à la résilience des populations rurales vulnérables victimes des effets pervers des mesures barrières de la Covid-19.

Au cours de la conférence de presse, les délégués des organisations ont décrit les désagréments causés par les mesures préventives de la Covid-19 sur les exploitations agricoles et fait connaître aux décideurs l'insuffisance des mesures prises sur le monde agricole. Ils ont aussi interpellé le gouvernement sur la nécessité d'accompagner les populations rurales vulnérables victimes de ces mesures afin d'éviter la famine dans les mois et années à venir.



Landry Sanhoudi et 40 autres personnes

## **Effets/Impacts**

La conférence de presse du ROPSA-B s'est tenue le 8 septembre 2020. Deux (2) jours plus tard, soit le 10 septembre 2022, le gouvernement burkinabè tenait un séminaire gouvernemental sur le Plan global de réponse à la Covid-19.

« Ce séminaire a permis à tous les membres du Gouvernement d'être au même niveau d'information en ce qui concerne le Plan de préparation et de riposte à l'épidémie de la COVID-19 adopté par le Gouvernement en mars 2020.

Après examen de ce plan, les participants à ce séminaire ont formulé un certain nombre de recommandations.

Il a été suggéré de renforcer davantage la synergie d'actions entre les différents secteurs d'activité au niveau national, notamment la santé, l'économie, le commerce pour arriver à des résultats beaucoup plus probants.

Le ministère en charge des Finances a été, en outre, instruit de travailler à rendre disponible les ressources pour permettre à chaque comité sectoriel de pouvoir exécuter de façon conséquente le plan d'action élaboré à son niveau.

Il a également été recommandé au Secrétariat exécutif du Comité national de gestion de la pandémie de la COVID-19 de travailler à approfondir le Plan de préparation et de riposte à l'épidémie de la COVID-19, en intégrant la composante recherche scientifique, en vue de valoriser « l'excellent travail de recherche » fait par nos chercheurs. »

Extrait de publication sur la page [Facebook](#) du Premier ministre

Le premier ministre avait par ailleurs invité les départements ministériels de l'agriculture, de l'environnement et de l'élevage à développer des mesures spécifiques sectorielles. Le président du Faso avait d'ailleurs reconnu, lui-même, lors de la Convention paysanne, que les organisations paysannes étaient venues plaider auprès de lui pour la correction du déséquilibre que la prise de mesures barrières avaient occasionné.

Par ailleurs, par échange téléphonique, le Conseiller spécial du président du Faso notifiait au réseau la création d'une ligne de crédit, au sein du Fonds burkinabè de développement économique et sociale (FBDES), pour l'octroi de financements sous forme de micro-crédits au profit des coopératives, des mouvements, des associations et des groupements professionnels du secteur informel reconnus par l'État et ses démembrements. Il invitait le réseau à une large diffusion de l'information à ses membres. Cette ligne de crédit rentre dans le cadre global du Fonds de relance Covid (FRE Covid) annoncé le 02 avril 2020 par le président Roch Marc Christian Kaboré lors d'une adresse à la Nation. À noter que le Conseiller spécial était également, à cette date, administrateur représentant la présidence du Faso au Conseil d'administration du FBDES.

Aussi, la Direction régionale de la promotion de la femme de la région du Centre-Ouest a informé, au cours d'une réunion à laquelle la Fédération nationale des femmes rurales du Burkina Faso (FENAFERB) a été conviée, de la disponibilité de ce Fonds destinés aux jeunes et aux femmes et des conditions pour en bénéficier.

L'association Pagb Zoodo pour le bien-être familial et social (APZ/BFS) a bénéficié d'un prêt dans le cadre du Fre Covid mais à travers le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF). L'association, en tant que personne morale, a obtenu 1 million de FCFA. Un groupe solidaire de cinq (5) personnes, en son sein, a aussi été bénéficiaire d'un prêt de 1 million de FCFA. Les prêts sont remboursables en deux années (8 trimestres) à un taux de 3.5%.

L'APZ/BFS est membre du Collectif des associations des restauratrices et transformatrices des produits locaux (CARTPL). La faitière CARTPL est membre du ROPSA-B.

Mme Ouédraogo, présidente de l'APZ/BZS

- **L'accroissement de la visibilité du ROPSA-B**

La grande médiatisation de l'activité de plaidoyer sur la prise en compte de l'impact des mesures barrières de la Covid-19 a procuré au ROPSA-B une visibilité accrue. La couverture médiatique de la conférence de presse a été assurée par vingt-cinq (25) organes de presse parmi lesquels figuraient les médias les plus suivis du pays.

En outre, les émissions télévisuelles et radiophoniques, sur programmation avec les journalistes, et d'autres émissions réalisées et diffusées ont contribué à accroître cette visibilité. **Environ neuf millions (9 000 000) d'auditeurs**, selon l'estimation *Kantar*, en juin 2020, des taux d'audience des médias invités, **ont pu suivre la conférence de presse.**

### **Innovations et facteurs clés de succès**

L'analyse des acteurs en amont, a permis d'identifier les décideurs, cibles du plaidoyer. Le Conseiller spécial du président du Faso, chargé de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, a été identifié comme un décideur secondaire pertinent. Ce pari a été gagnant dans la mesure où il a été la clé de voûte pour obtenir des résultats, sommes toutes importantes.

En outre, la préparation minutieuse et la tenue avec succès de la conférence de presse ont constitué une sorte de pression sur les autorités. Cette influence était d'autant d'importante qu'elle vient d'acteurs « puissants » (même s'ils ne sont pas toujours conscients de la force qu'ils sont), c'est-à-dire de structures représentatives des paysans, donc de 80% de la population burkinabè.

La particularité de l'intervention du ROPSA se trouve dans le respect de son principe de plaidoyer basé sur des évidences.

### **Contraintes**

Sur le processus, l'une des difficultés a été relevée au moment de la collecte des données. Les outils de collecte ont présenté quelques faiblesses, ce qui n'a pas permis de ratisser très large au sein des paysans.

L'absence de mécanisme de suivi et de capitalisation continus des processus et des résultats a aussi été une faiblesse.

Par ailleurs, s'il est vrai que le plaidoyer a permis d'obtenir des décisions, l'alignement des solutions proposés par l'État avec les besoins véritables des petits producteurs a été parfois asymétrique. Il est remonté parfois de la base un sentiment de récupération politique des efforts consentis par l'État à travers le FRE Covid, de sorte que la

coloration politique a parfois été décisive dans le processus d'approbation des projets soumis.

### **Enseignements clés**

En tant qu'acteurs majeurs dans l'économie nationale, les producteurs agricoles prennent conscience de leur capacité au même titre que les autres organisations de la société civile à faire entendre leur voix.

La conférence de presse s'est avérée être une activité d'influence efficace. Elle met en exergue, l'importance de la place à accorder à la presse dans un processus de plaidoyer.

### **Durabilité**

Certains des résultats de plaidoyer obtenus ont été des réponses conjoncturelles à une situation circonstancielle. De ce fait, la maîtrise de l'expansion de la pandémie à Covid 19 ou l'adaptation à ses conséquences font que des acquis (fonds de relance par exemple) se sont éteints ou s'éteindront avec le temps. Cependant, des capacités et des stratégies ont été acquises par le réseau et ses alliés qui pourraient permettre de prendre en charge, sans accompagnement technique externe, la conduite de tels processus.

### **Reproductibilité**

L'expérience qui a été conduite par le ROPSA-B et ses alliés s'inscrivait dans un contexte politique et économique assez contraint. D'une part, une période de pré-campagne électorale, des élections présidentielle et législatives étant programmées pour la fin de l'année 2020 et, d'autre part, la pandémie à Coronavirus qui a eu un impact économique important sur les pays en développement comme le Burkina Faso. L'on imagine donc que le politique a dû opérer des choix cornéliens, partagé entre la nécessité de satisfaire un électorat puissant – le monde paysan – et une gestion de l'incertitude surtout en matière financière au regard de l'impact des mesures imposées par la lutte contre la pandémie. En tout état de cause, quel qu'en soit le pays, le plaidoyer est avant tout la capacité à flairer et saisir les opportunités pour faire entendre sa voix.

### III. Synthèse des leçons apprises et recommandations générales

#### 3.1. En matière de plaidoyer

Après toutes ces expériences en matière de plaidoyer, l'on peut affirmer que le ROPSA-B a de véritables acquis pour conduire les processus d'influence. Au fil des initiatives, il a développé des capacités qui lui permettent d'identifier des problèmes de plaidoyer, d'en chercher des solutions potentielles, de planifier les actions à mener et de conduire les processus pour obtenir les changements voulus. L'une des clés de succès réside aussi dans la capacité de créer des liens avec les décideurs et de saisir les opportunités qu'offre le contexte socio-politique. Là aussi, le ROPSA-B a fait ses preuves en travaillant et obtenant des résultats dans un contexte de transition politique mais aussi dans un contexte de régime ordinaire démocratique. S'il y a des acquis à conserver et renforcer, c'est la conscience de la capacité des organisations paysannes à influencer les politiques publiques en leur faveur. C'est aussi la légitimité qu'il a su construire et qui demeure tout de même un élément assez fragile. La réputation s'acquiert difficilement et longuement mais peut se perdre assez rapidement s'il l'on n'en prend garde.

#### 3.2. En matière de réseautage

En terme de réseautage, le ROPSA-B peut compter sur la diversité de ses membres et l'engagement des leaders. Il faut aussi saluer la clairvoyance qui a consisté à préparer d'ores et déjà la relève à travers une série de formations et d'accompagnements spécifiques en direction des jeunes. Tout comme le plaidoyer, le réseau s'entretient et la confiance en est un ciment. Autrement, il faudra toujours donner des gages de transparence de la gestion, comme cela se fait, et continuer progressivement à monter vers le niveau ultime du leadership, qui à notre entendement, va au-delà de la simple implication, participation ou même responsabilisation.

## Bibliographie

### **Documents généraux**

- Proposition de projet DGD au Burkina Faso
- Présentation du bus et les thèmes à traiter bus), 2019
- TDR de l'atelier d'analyse de l'avant-projet de loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso et ses décrets d'application, aout 2015
- Adresse des Organisations paysannes membres du ROPSA aux candidats aux élections présidentielles et législatives du 22 novembre 2020
- TDR de l'atelier d'analyse de l'avant-projet de loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso et ses décrets d'application
- Messages/questions des agriculteurs et éleveurs adresses aux candidat(e)s pour les présidentielles de 2015
- Document « Renforcement des organisations paysannes », Développement de la Vision de ROPSA-B, 2016
- Les temps forts de la convention paysanne, 2020
- Lettre d'Interpellation du Gouvernement sur l'urgence et la nécessité de prendre des mesures de renforcement de la résilience des producteurs agricoles pour la campagne agricole 2022-2023 à son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Législative de la Transition, 11 Mai 2022
- Mémoire sur le projet de loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique du Burkina Faso, aout 2015
- Note de position pour l'adoption des décrets d'application de la LOASPH. Comité national de l'Agriculture familiale, 2019 10P
- ROPSA-B (2017), Plan stratégique 2018-2023
- Plan de Communication du ROPSA-B
- PDA (mars 2012) « Renforcement des capacités entrepreneuriales des acteurs des filières agricoles : Le Programme développement de l'agriculture (GIZ/PDA), apporte une valeur ajoutée en adaptant la méthode allemande du « BUS » avec la contribution de POUYA Lazare journaliste à la RTB/ 12 P
- PDA (juin 2013) « Capitalisation des expériences de formation en entrepreneuriat agricole selon l'approche BUS approches méthodologiques et résultats » avec la contribution de YEYE Abdoulaye/ 25 P.

### **Comptes rendus et rapports**

- Compte rendu de l'audition du Réseau des Organisations Paysannes et Syndicales Agricoles (ROPSA) par la Commission des Affaires Sociales et du Développement Durable du Conseil National de Transition (CASDD/CNT) sur le

projet de Loi d’Orientation Agro-Sylvo—Pastorale, Halieutique et Faunique du Burkina Faso (LOASPHF) Octobre 2015

- Compte rendu de la tenue des audiences foraines avec les candidats aux élections présidentielles 2015 du Burkina au Conseil Burkinabè des Chargeurs (CBC), le 26 novembre 2015
- Compte rendu de l’atelier de formulation de la Vision du ROPSA-B
- Bilan du processus d’élaboration de la loi d’orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique (LOASPHF) au Burkina Faso au 10 mars 2013, Moumini OUEDRAOGO, Chargé d’Etudes SPCPSA
- Rapport annuel des formations en entrepreneuriat agricole bus au ROPSA-B, 2020
- Rapport final du projet DGD (Projet de formation en entrepreneuriat agricole
- Rapport de l’atelier sur la réflexion et d’appropriation des résultats de l’étude « Dynamisation du mouvement paysan au Burkina », juillet 2015
- Rapport synthèse des activités du réseau des organisations paysannes pour une synergie d’actions au Burkina (Décembre 2021 – Novembre 2022)
- Rapport de la convention nationale des paysans sur le bilan de la mise en œuvre des engagements du Président du Faso et les perspectives, novembre 2020
- ROPSA-B (26 novembre 2015) « Compte rendu de la tenue des audiences foraines avec les candidats aux élections présidentielles 2015 du Burkina au Conseil Burkinabè des Chargeurs (CBC) »
- ROPSA-B (novembre 2021) « Rapport de la convention nationale des paysans sur le bilan de la mise en œuvre des engagements du président du Faso et les perspectives »
- Rapport de la rencontre d’échange sur les thématiques prioritaires de la conférence de presse sur l’impact du Covid 19 dans le secteur agricole. ROPSA, Août 2020, 4P
- ROPSA et AHA (2020), « Rapport final de formation en entrepreneuriat agricole BUS » /33 P
- Synthèse des préoccupations des représentants des OP et des syndicats agricoles, 2015

## **Etudes**

- Étude de la vulnérabilité des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux face aux changements climatiques dans les provinces du Houet et du Tuy au Burkina Faso, Sous la tutelle du Ministère de l’Environnement, de l’Économie Verte et du Changement Climatique du Burkina Faso Projet d’Appui Scientifique aux processus de Plans Nationaux d’Adaptation, novembre 2019.

## **Lois et décrets**

- Avant-projet de loi n°... -2015/CNT portant Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso
- Loi n° 070-2015/CNT portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso

## **Publications-presse**

- Le monde rural.com, Burkina : le COVID-19 impacte sévèrement le secteur agricole, par Jessica Eliane KABORE (stagiaire), septembre 2020
- L'Express du Faso : COVID-19 : le secteur agricole fortement touché, par Awa Cécile BANGARE, septembre 2020
- Elegance, Burkina/Mesures d'accompagnement COVID-19 : les paysans se sentent délaissés, par Ismaël KIEKIETA et Minata SANFO, septembre 2020
- Le Pays : Mesures sociales anti-Covid-19 : des organisations paysannes se disent marginalisées, par Valerie Yameogo/Tianhoun, septembre 2020
- Minute.bf : Burkina/Covid-19 : le poids des mesures barrières sur les agriculteurs, par Boureima Ouédraogo, septembre 2020

## **Webographie**

- [FBDES – Fonds Burkinabè de Développement Économique et Social](#)
- [Relance économique : Appel à projets pour l'octroi de financements sous forme de micro-crédits - leFaso.net](#)
- [Chambre Nationale d'Agriculture | Accueil \(cna-burkina.org\)](#)
- [Ministère en charge de l'agriculture - \[MAAH\] Portail - Page d'accueil](#)